

EPI - Equipe de première intervention

Format :

Présentiel

Durée :

1 jour / 7 h

Référence :

SEC-EPI-0882

Type de formation :

Formation qualifiante

Public :

Membre du personnel de l'entreprise (volontaires).

Personnes en situation de handicap :

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez faire une formation ?

Merci de bien vouloir nous contacter en amont afin d'étudier ensemble vos besoins et les solutions les plus adaptées.

Objectifs de développement des compétences :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques de base à la lutte contre les incendies dans l'établissement.

Être capable d'utiliser un extincteur approprié face à un départ de feu.

Résultats attendus de la formation :

Garder en mémoire les techniques et manipuler de nouveau les extincteurs sur feux réels.

Pré-requis :

Aucun

Compétences et méthodes pédagogiques :

Les prestations de formation sont assurées par des formateurs professionnels qui utilisent des moyens pédagogiques adaptés.

Dans le cadre de session intra entreprise, possibilité de travailler sur vos projets afin de répondre à vos besoins spécifiques.

Supports de cours pédagogiques imprimés et/ou numérisés.

Répartition du temps (environ) :

Théorique 45%, Pratique 55%

Modalités d'évaluation :

Questionnaire d'auto-positionnement:

Un questionnaire d'auto-positionnement est adressé aux stagiaires en amont de la formation afin de l'adapter aux besoins et attentes des participants.

Évaluation à chaud par le biais de travaux pratiques.

- Exercices, tests d'évaluations (QUIZZ ou QCM ...).

Moyens techniques et pédagogiques :

Salle(s) de cours équipée(s) des moyens audiovisuels avec le matériel adapté à la formation (si besoin, ordinateur par stagiaire).

NB :

Code du travail sur la sécurité incendie :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. Article R4227-28«

Réglementation en matière de formation incendie :

La réglementation est donc claire sur le fait que l'employeur doit mettre tout en oeuvre pour que les salariés (tous contrats confondus) puissent assurer leur sécurité et celle de leurs collaborateurs en cas d'incendie. La notion de formation extincteur obligatoire n'est pas précisée mais la « traduction » du code porte à croire que cela passe par la formation en sécurité incendie. Dernier aspect à prendre en compte? Faites le point avec votre assureur, il se peut que celui-ci exige que vos collaborateurs soient formés.

A noter que sont considérés équipiers de première intervention (EPI), les salariés ayant suivi une formation en sécurité incendie (manipulation des extincteurs et gestion de l'évacuation intégrant les guides files et serres files).

Modalité et délai d'accès à la formation :

Toutes nos formations sont réalisées à la demande et en fonction des souhaits de nos clients.

Nous pouvons également réaliser des formations sur-mesure à partir de programmes existants ou en construisant un programme spécifique à partir de vos objectifs.

Merci donc de bien vouloir nous contacter par courriel ou par téléphone afin de définir ensemble les dates et modalités de formation souhaitées.

Tarif :

Nous contacter pour devis personnalisés.

Programme de la formation

1. Visite de l'établissement et reconnaissance des moyens d'extinction et de prévention

2. L'alarme, l'alerte

Différence entre l'alarme & l'alerte

Donner l'Alarme & l'Alerte

Consignes lors de l'alarme incendie

3. La combustion et le triangle de feu

Le comburant

Le combustible

L'énergie d'activation

4. Les classes de feu

Classes A / B / C / D / F

5. Les principes et procédés d'extinction

Eau, Poudre polyvalente, Dioxyde de Carbone Co2

6. La conduite à tenir face à un début d'incendie

Exercices sur feux réels au moyen des extincteurs

IMPORTANT :

Les exercices pratiques sur feux réels sont réalisés dans des bacs prévus à cet effet et sont sans danger pour les participants.

Ces exercices sont encadrés par notre formateur Sapeurs Pompiers en activité.

Nous contacter :

Dominique Odillard : 05 24 61 30 79

Version mise à jour le 11/04/2023